

Règlement de la Grande Semaine

SÉRIES ET CATÉGORIES

- Pour les simples : Index limités à 24.4 pour les Messieurs (sans dérogation) et 28.4 pour les Dames (sans dérogation).
 - Pour les doubles : Les joueurs d'index > 24,4 pour les hommes ou 28,4 pour les Dames pourront jouer en fonction des places disponibles et dans les dernières parties.
 - Séries (pour les Simples)
 - Dames : 1^{ère} Série 0 - 18.4 - 2^{ème} Série 18.5 à 28.4
 - Messieurs : 1^{ère} Série 0 à 12.4 - 2^{ème} Série 12.5 à 18.4 - 3^{ème} Série 18.5 à 24.4
 - Série Mixte : 24.5 - 35.4 pour les Messieurs et 28.4 et 35.4 pour les Dames
1. Les Simples se jouent en stableford sauf la première série Dames 0 - 18.4 et la première série Messieurs 0 - 12.4 qui se jouent en strokeplay.
 2. Les index seront réévalués en fin de semaine (pour éviter les changements de séries). Pour les challenges, les joueurs concourent dans la série d'inscription.

MARQUES DE DÉPART

- **Simple**s
 - 1^{ère} Série Dames : Marques bleues ou rouges, uniquement sur la Mer (voir page 22)
 - 2^{ème} Série Dames : Marques rouges
 - 1^{ère} Série Messieurs : Marques blanches ou jaunes, uniquement sur la Mer (voir page 22)
 - 2^{ème} et 3^{ème} Série Messieurs : Marques jaunes
 - 3^{ème} Série Mixte : Marques jaunes pour les Hommes "La Forêt"
Marques rouges pour les Dames "La Forêt"
- **Doubles**
Marques Jaunes et Rouges
- **U10** : repères orange sur Le Manoir et repères violets sur la Forêt
- **U12** : repères rouges sur La Forêt et sur La Mer
- **U12 FILLES** : repères violets sur La Forêt et rouges sur La Mer
- **U14 et U16** : repères selon l'index.

L'AS dotera selon le nombre de participants une série < U14 et une série 14-18 ans.

INSCRIPTIONS

- **L'inscription aux compétitions se fait via tee1golf.com ou letouquetgolfresort.com (onglet jouer)**
Les inscriptions par mail ne seront plus acceptées
- Pour les doubles, les joueurs sont priés de s'inscrire par paire afin d'éviter les doubles inscriptions.
- Pour les simples, en cas de remontée d'index à la date de la compétition, l'index retenu sera celui au 20 juillet.